

Réunion de la Commission participative du 29 Avril 2024.
18h30 en Mairie.

Ordre du jour :

- PARTICIPATION CITOYENNE (travaux, devis et avis sur adhésifs et affichages communaux, courriers à envoyer dans boîte aux lettres, informations à la population, journée présentation par Gendarmerie le 15 Mai)
- CAFE CITOYEN
- Points divers

Réunion de la Commission Participative du lundi 29/04/2024 - 18h30 en Mairie.

Présents : Elus ROMANOTTO Nicolas

Référénts de Barens : Christian HERNANDEZ - Sandrine PEZEYRE arrivée à 19h10

Référéntes de Passieu : Marie Laure CHENEVAZ - Annick CARRE

Référénts des Epinettes : GEORGES Flo - Gilbert FORAY

Référéntes du Port : Brigitte SOUSSAN - DUCROT Monique

Référénts du Girondan : Sandrine MARTOS - CRUZ Frédéric - GAGNEUX Nadège - Bernard BOUCHET (Rédacteur de ce compte rendu)

Excusés : Karine HABLIZIG - Pietro DI CICCIO - Gaël RAFFELLI - BRIOND-NICOLLON
Christiane

Absents : GEORGES Corinne - CASTALEIRA Lethycia -- KEBAILI Bénédicte

18h35,

La réunion commence par un certain nombre de constats ...

Problème de la transmission des Cptes Rdus :

Il est constaté que les Cptes Rdus ne sont pas distribués aux référents.
Dorénavant il est admis que celui ou celle qui rédigera le Cpte Rdu l'enverra à tous.

Il est noté que les différents et derniers Cptes Rdus n'apparaissent pas sur le site de la Mairie ainsi que ceux des derniers Conseils Municipaux.

Nicolas donne les raisons administratives et légales de ces retards. Un Cpte Rdu de Conseil Municipal doit être rédigé, envoyé en Préfecture pour acceptation et ne peut être mis à la disposition de tous qu'après cette acceptation. Cette procédure légale prend toujours un certain temps ...

Ce qui n'est pas le cas pour les Cptes Rdus de Quartier. Par exemple celui des Epinettes donné il y a plus d'un mois, n'est toujours pas sur le site ...

Il est là aussi demandé que les Cptes Rdus des quartiers soient envoyés à tous les membres de la Commission Participative afin qu'ils prennent connaissance de ce qui se passe dans chaque quartier. Cela évitera de l'apprendre en réunion de Commission Participative et pourra faire gagner du temps dans les échanges.

Autre constat, les erreurs persistantes concernant les limites des quartiers. Par exemple, Malleval et route de Malleval sont encore dans le quartier des Epinettes alors qu'ils sont intégrés au quartier de Passieu ...

Problème des panneaux d'affichage :

Ils ne sont pas opérationnels ni adaptés (affichages non protégés de la pluie par exemple). Ils sont souvent utilisés par d'autres associations voire pour informer de manifestations non communales. Il y a donc superposition des affiches qui en cachent d'autres. Et cela ne peut être considéré comme de « l'affichage sauvage ». Les panneaux sont dédiés à l'affichage « autorisé ».

Nicolas signale un problème avec les employés communaux qui ne sont actuellement que 2 présents sur 5.

Problème des nuisances sonores :

Il rappelle qu'avec le RGPD les informateurs engagent leur responsabilité en cas de recours. Il fait allusion à la vidéo transmise par l'un d'entre nous.

19 h arrivée de Monsieur le Maire qui prend la discussion en cours et précise qu'il n'y aura pas de suites à cette affaire. Un arrangement amiable a eu lieu avec les fautifs qui ont réagi correctement. Sinon il serait allé plus loin dans la procédure.

Il est signalé qu'il n'y a pas que la nuit que des problèmes se posent, le jour aussi. Par exemple sur le parking du gymnase où certains exercent des activités non autorisées (ex : initiation à la conduite de scooter avec pose de quilles de chantier ...).

De toutes façons, il faut toujours essayer de prendre un maximum d'informations au sujet du délit constaté : heure, nombre personnes, immatriculation et marque du véhicule etc ...

Une interrogation est faite sur la différence des jauges (nombre autorisé de participants dans une salle) entre la salle carrelée et celle du gymnase. 300 pour la salle carrelée et seulement 175 pour le gymnase ! Nicolas apporte la réponse qui ne dépend pas de la grandeur de la salle mais d'autres critères tels que la catégorie, les activités pratiquées ... Si la jauge est dépassée, la responsabilité incombe au responsable de l'association qui a loué la salle.

Mais le problème de base est celui de la répétition des nuisances.

Pour le gymnase des actions ont été réalisées : limitation du nombre de manifestations à 11 / an, la limitation du son par la pose d'un disjoncteur spécifique (hors service), la fermeture des portes pour garder le bruit à l'intérieur, le rappel des consignes à toute association utilisant la salle ... mais cela ne suffit pas et quelqu'un demande s'il pourrait être envisagé la construction d'une autre salle hors zone d'habitation ?

Le Maire donne quelques infos sur les réflexions faites dans le cadre de la révision du PLU. Des espaces seraient identifiés mais plusieurs problèmes peuvent se poser : la Commune n'est pas propriétaire des terrains intéressants et concernés, l'administration peut rejeter la demande pour diverses raisons etc ... De plus, la limitation future des terrains constructibles par la loi ZAN va empêcher une extension des villages.

Et l'ancienne discothèque ? D'autres problèmes caractérisent les lieux : c'est privé, sol à décontaminer car présence d'amiante, problèmes de sécurité avec la départementale ... Atelier Quincieu ? Ne vend pas ! Tous les espaces potentiels sont privés et souvent mal situés par rapport aux projets.

19h35 Le Maire s'en va ainsi que Florence GEORGES.

INFOS :

Des vols de voitures (Clio 4) et de remorques sont signalés ainsi que des cambriolages en plein jour.

Participation citoyenne :

Nicolas revient sur l'ordre du jour en lisant et commentant le Cpte Rdu de la réunion avec la gendarmerie sur la mise en place de la « participation citoyenne ». Ce Cpte Rdu est joint.

Le courrier, qui sera envoyé à toute la population avant la réunion publique d'information prévue le 15 Mai à 19 h en salle carrelée, aura l'en-tête de la Mairie et sera accompagné d'un autocollant « Participation Citoyenne ». Une information plus longue et détaillée sera visible sur le site de la Mairie.

Le protocole tripartite (Mairie - Gendarmerie - Préfecture) sera modifié et actualisé.

Il est trop tard pour aborder le sujet de « Café Citoyen », sujet qui est remis à la prochaine réunion.

Un tour de table est effectué :

*Quartier de Passieu, des voisins désirent faire une « Fête des Voisins » ... Que peut proposer la Mairie dans ce cadre-là ? Prêt de 2 barnums parce que la réservation d'une salle semble compromise par une demande trop tardive.

*Quartier du Port, Monique interroge sur le choix de la couleur des pots de fleurs ? A définir encore avec Gaël ...

Brigitte a rencontré un certain nombre de riverains sur la proposition de mise en sens unique du Chemin du Port sur sa partie proche du Pont de Loyettes. Certains seraient déjà d'accord. Elle signale qu'il serait intéressant de peindre le début du trottoir à l'entrée du pont de façon lumineuse (fluo ?) afin d'éviter des accidents qui se sont déjà produits avec des voitures s'encastant dedans.

Plus de remarques ni de questions ... la séance est levée il est 20h30

Prochaine réunion le 03 juin à 18h30 en Mairie